

Place des assemblées sous la III et IV République

Par **Mhsaleh**, le 22/11/2015 à 00:45

Bonjour,

Voilà je suis étudiant en L1 Droit, j'ai un exposé intitulé 'place des assemblées sous la IIIème et IVème République'

J'ai du mal à comprendre le sujet.

Faut-il parler juste de l'assemblée nationale ou des deux c'est à dire l'assemblée nationale et du parlement.

Je suis un peu perdu vu que le sujet parle des assemblées.

J'ai du mal à différencier l'assemblée et le parlement

Merci de m'éclairer

Par **Emillac**, le 22/11/2015 à 07:45

Bonjour,

[citation]J'ai du mal à différencier l'assemblée et le parlement [/citation]

ça se voit...

Pour simplifier :

Chambre haute = Sénat (IIIe) ou Conseil de la République (IVe)

Chambre basse = Chambre des députés (IIIe) ou Assemblée nationale (IVe)

Parlement = Chambre basse + Chambre haute.